Engagements RSE dans le domaine des Coopérative



la démocratie nous réussit

Créée en 1884 sous le nom de Chambre consultative des Scop (ou Chambre Consultative des Associations Ouvrières de Production), la CG Scop porte son nom actuel depuis 1937. Porte-parole des Scop et des Scic auprès des pouvoirs publics et des acteurs politiques, économiques et sociaux, la Confédération générale des Sociétés coopératives et participatives (CG Scop) a pour mission de coordonner et d'animer le réseau des Scop et Scic, présent sur tout le territoire avec 13 unions régionales et 3 fédérations de métiers (BTP, industrie et communication).

Le réseau propose un service complet aux Scop et Scic adhérentes et aux porteurs de projet : accueil et personnalisé, accompagnement juridique, solutions de financements adaptées à la création d'entreprises comme à leur développement, formations, échanges professionnels... Ses élus siègent dans de nombreuses organisations représentatives et institutions.

www.les-scop.coop www.les-scic.coop

Contact:

Catherine Friedrich, Service des études, CG Scop

Chiffres clé : (fin 2014)

2.680 Sociétés coopératives et participatives

- 2.222 Scop
- 408 Scic

51 000 salariés

4,4 milliards de chiffre d'affaires consolidé

Taux de pérennité à 5 ans : 64 % contre 50 % au plan national

Plus d'infos:

http://www.les-scop.coop/sites/fr/les-chiffres-cles/

Enjeux Développement Durable prioritaires identifiés

- Enjeu de gouvernance
- Champs environnemental, social et économique

Stratégie et engagements RSE

La RSE au sein des Scop et des Scic est, comme partout ailleurs, une démarche de progrès. Force est de constater que nombreuses sont les actions entreprises en ce sens dans les coopératives, dont les pratiques sont certainement propices à une «gestion responsable».

Le plan d'actions RSE de la CG Scop vise particulièrement l'accompagnement des Scop et des Scic afin de :

- les sensibiliser à la valeur ajoutée de la RSE
- développer la prise en compte de la RSE au sein des coopératives

Dialogue avec les Parties prenantes Les Scop bénéficient d'une gouvernance démocratique (une personne = une voix), les salariés sont associés majoritaires, détenant au moins 51% du capital social et 65% des

ont vocation à le devenir.

DEMARCHE INTERNE RSE

Le partage du profit y est équitable avec :

- une part pour le travail destiné à tous les salariés,
- une part pour rémunérer le capital des associés, salariés et associés extérieurs,
- une part pour pérenniser l'entreprise : les réserves.

Ces réserves impartageables et définitives (en moyenne 40 à 45% du résultat) ont pour vocation de consolider les fonds propres tout au long du développement de l'entreprise et de les transmettre aux générations futures.

droits de vote, et élisent leur dirigeant. Si tous les salariés ne sont pas associés, tous

	Les Scic permettent d'associer celles et ceux, salariés, bénéficiaires, bénévoles, collectivités territoriales ou tous autres partenaires, qui veulent agir ensemble dans un même projet de développement local. Leur gouvernance est partagée au sein d'un multi sociétariat. DIALOGUE AU SEIN DE LA PLATEFORME NATIONALE D'ACTIONS RSE	
	Un membre du Mouvement Scop participe aux travaux de la Plateforme national RSE dans le cadre de la participation de Coop FR, au titre des entreprises coopératives.	
Dispositifs d'accompagnement des entreprises		
Outils de reporting	La CG Scop a mené une réflexion sur les indicateurs pertinents à recueillir dans le cadre multisectoriel des Scop et des Scic. Ceux-ci mettent particulièrement en valeur les pratiques de gouvernance coopérative, les relations et conditions de travail ainsi que le lien avec la communauté et le développement local.	
Guides pratiques et études	 Plaquette de sensibilisation à la RSE (2024) Enquête RSE au sein des Scop et des Scic, en partenariat avec la Caisse des Dépôts (2014) « Responsabilité sociale des entreprises Atouts et enjeux coopératifs » Dossier dans le Magasine trimestriel Participer dédié aux Scop (2012) 	
Formation et accompagnement	Le Mouvement des Sociétés coopératives et participatives répertorie près d'une centaine d'entreprises coopératives investies dans le conseil en développement durable, RSE, environnement.	
Commissions et club	Suite au Congrès des Scop de Marseille en 2012, une commission RSE a rassemblé élus et permanents pour faire avancer ce sujet important en matière de positionnement stratégique et d'accompagnement des Scop et des Scic. Cette Commission RSE composée de 13 membres définit et met en œuvre un plan d'actions en vue de sensibiliser les coopératives aux problématiques de responsabilité sociétale et définit des indicateurs RSE pertinents. Le Service des études confédéral en assure l'organisation, la coordination et la formalisation des travaux.	
Labels et trophées	La CG Scop a pour objectif de sensibiliser à plusieurs labels et méthodologies RSE actuellement disponibles sur le marché pour les entreprises. Toutefois, issu de l'identité visuelle des Scop lancée en 2010, chaque Scop adhérente du réseau des Scop dispose désormais d'un label pour afficher sa valeur ajoutée coopérative: Label-Scop, attestant de leur engagement en matière de: - salariés associés majoritaires - Démocratie d'entreprise, pleine implication des salariés - Centre de décision sur le territoire - Priorité à la pérennité de l'entreprise - Une responsabilité sociale & économique Ce label est utilisable sur tout support de communication (papeterie, édition, web, véhicules, vitrines, etc.) Plusieurs coopératives adhérentes se sont lancées dans une labellisation RSE, pour exemple: - Les Scop du secteur de la construction, lesquelles représentent 18 % des Sociétés coopératives et participatives et près d'un quart des emplois, sont engagées de longue date dans la lutte contre le changement climatique et dans le respect de l'environnement plus généralement. La Fédération des Scop du BTP a notamment signé en avril 2013 la prolongation jusqu'en 2017 de la convention FeeBat, qui engage les acteurs du bâtiment dans la voie de la rénovation énergétique. Plus récemment, en juin 2015, le label RSE des Scop du BTP est lancé. A ce jour, la grange majorité de Scop du Bâtiment offre des services dans l'éco construction.	

	 Territoire & environnement, cabinet en ingénierie-conseil alternatif passé en Scop il y a un an, vient de recevoir la labellisation Lucie, ainsi que Synphonat et SD Charpentes. IDEA Groupe, prestataire logistique des supply-chains industrielles spécifiques, vient d'obtenir l'évaluation AFAQ 26000 pour la démarche RSE de ses services supports. IDEA a mis la RSE au coeur de sa stratégie et de son projet d'entreprise ID2016, en s'assurant que le développement des différents métiers du groupe soit compatible avec des valeurs sociales fortes et une approche responsable de l'environnement. Les étapes suivantes consistent désormais à déployer la démarche sur l'ensemble des activités et sites du groupe, afin que la RSE soit pour chaque salarié un état d'esprit, un mode de réflexion et d'action naturel, un guide pour un comportement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement respectable. 	
Evénements	Les événements organisés par la CG Scop sont internes et destinés à la sensibilisation et la formation de leur réseau d'accompagnement (vidéos conférences, formation,). Des représentants de la CG Scop sont invités à faire des interventions à des événements extérieurs. Ex : Convention nationale du label Lucie	
Rapport RSE	Un point d'étape sur le plan d'actions RSE est réalisé annuellement dans le cadre du rapport d'activité de la CG Scop.	
Focus		
Gouvernance et relation avec les usagers (et notamment les plus exclus)	La gouvernance partagée des Sociétés coopératives et participatives est un principe de responsabilité sociétale fondamental. Elle prend la forme du partage du pouvoir avec les salariés associés dans les Scop et avec de multiples partie prenantes, dont des salariés, des bénéficiaires voire des collectivités publiques dans les Scic. Les sociétés coopératives sont également attachées au septième principe coopératif de l'Alliance internationale des coopératives (ACI) : l'engagement envers la communauté selon des orientations prises collectivement.	
Egalité professionnelle et diversité	Dans les Sociétés coopératives et participatives, 25 % de ces entreprises sont dirigées par une femme, un chiffre supérieur de 7 points aux entreprises classiques en France (source Insee).	
	Par ailleurs, selon une enquête menée par la CG Scop en 2014, les trois quart des coopératives se révèlent favorables à des aménagements du temps de travail en fonction des contraintes familiales, pour mieux concilier vie professionnelle et vie personnelle.	
Achat responsable	Selon la même enquête menée par la CG Scop en 2014, la quasi-totalité des Sociétés coopératives et participatives déclare privilégier les fournisseurs locaux à prestations égales (96 %). Quant aux fournisseurs issus des secteurs protégés et adaptés, ou de l'insertion par l'activité économique, 38 % des coopératives y font appel, une proportion qui augmente significativement avec la taille de l'entreprise. Lorsqu'elles font appel à ce type d'entreprise spécifique, la part de ces achats sur l'ensemble des achats dépasse les 10 % au sein d'une coopérative sur dix.	